



Paris, le 2 février 2022

Déclaration FORCE OUVRIÈRE Comité Technique des DDI du 2 février 2022

Monsieur le Président,

Nous voici réunis à l'ouverture de ce qui constitue la première réunion d'une nouvelle et courte mandature de cette instance, avant sa recomposition fin 2022 dans le cadre des élections générales de la Fonction Publique.

La mise en place précipitée au 1er avril 2021 (date symbolique!) des DDETS et DDETSPP, en pleine crise sanitaire, a entraîné l'organisation d'élections intermédiaires pour recomposer les instances locales de dialogue social. Si la durée de vie de ces instances peut apparaître comme limitée, leur bon fonctionnement au cours de l'année 2022 s'avère d'autant plus important que celui des directions concernées est encore bien instable.

Et cela, les agents des DDETS/PP l'ont bien compris en participant massivement au scrutin physique du 14 décembre (plus de 76 % de taux de participation), en dépit du contexte sanitaire (les promoteurs du vote électronique en seront pour leurs frais si l'on compare avec les élections organisées concomitamment en DREETS en mode électronique).

Force Ouvrière, remercie l'ensemble des électeurs qui ont porté leurs suffrages sur nos listes et sigles, consolidant notre ancrage local et national pour défendre leurs missions, leurs droits et leurs conditions de travail. FO salue l'implication de ses militants à tous les niveaux, confrontés aux problèmes soulevés par l'organisation de cette course d'obstacles électorale, ainsi que l'investissement des services pour ne pas que ce processus vire au bug.

FO consolide sa place de 1ère organisation syndicale en voix au sein des DDI, et continuera son action avec et pour l'ensemble des agents des DDI, pour permettre à chacun de (re)trouver des repères et défendre ses droits dans le contexte issu notamment de la mise en place des SGCD (procédures défaillantes ou absentes pour traiter les demandes des agents, augmentation de la charge de travail, intérim non reconnus, reportings toujours plus nombreux, sentiment d'isolement et d'atomisation) et de la poursuite de la grande lessiveuse des mesures de déconcentration et des transferts/suppressions de missions décidés par la mandature politique en place dans l'objectif d'engager la suivante !

L'ordre du jour de ce CT est d'ailleurs assez parlant pour mettre en lumière le décalage entre les discours du Premier ministre sur le renforcement de l'État en département et ce que cela donne « vu des DDI » : entre transfert des missions liées à la fiscalité de l'urbanisme à la DGFIP et d'une partie des missions FEADER aux

régions, ce sont de l'ordre de 1000 emplois qui seront exfiltrés. Sachant que l'opération « 3 % à la discrétion des préfets de région » permet d'envisager que 1000 autres postes soient transférés d'autorité des DDI vers d'autres administrations territoriales de l'État chaque année, le prétendu renforcement de l'État départemental risque d'accoucher rapidement d'une disparition de ses directions départementales. Tant que les moyens et missions des DDI ne seront pas confortés et renforcés dans les faits au travers des lois de Finances alimentant nos ministères respectifs, tout projet stratégique pour l'État territorial peut apparaître comme une partition pour orchestre déclinant....avec un seul soliste potentiel à la sortie, le chef d'orchestre !

La réalité du terrain, c'est que les agents sont fatigués non seulement à cause de la crise COVID qui continue et n'en finit pas, mais aussi avec la mise en place des réformes perpétuelles, affichées pour certaines pour faciliter leur quotidien mais qui au final ne font que le complexifier, ou par exemple du blocage parfois de leurs demandes de report de congés sur début 2022. Avec une surcharge de travail, due à la lourdeur de la dématérialisation, à l'augmentation des sollicitations et du niveau d'exigence hiérarchique, à la gestion des injonctions contradictoires, et aux effets des baisses d'effectifs.

Même si les agents ont le sens du service public et la volonté de bien le porter, nous arrivons à un moment où les alertes RPS se multiplient et où la corde commence à céder, ceci toutes catégories confondues car la hiérarchie n'est pas épargnée par cette situation de désarroi.

Pour finir, au-delà des points inscrits à l'ordre du jour, l'ouverture de cette instance doit permettre d'obtenir quelques réponses sur des points divers, mais importants :

- Gestion de la crise sanitaire et information des représentants du personnel
- Elections DDETS / remise en place des instances au niveau local
- Elections 2022 : confirmation du calendrier de travail présenté par la DRH il y a quelques jours, FO se félicitant du maintien d'un CSA dans chaque DDI appuyé par une formation spécialisée en matière d'hygiène et de sécurité
- Action sociale : effet des mesures d'harmonisation sur les outils ministériels (exemple des tickets restaurant CCRF et plus largement accès à la restauration collective)
- SGCD : état des agents encore sur lettre de mission à fin 2022 et bilan des droits au retour (avec parfois confusion sur les rémunérations), et plus globalement quel suivi des actions correctives aux dysfonctionnements dont on a l'impression qu'ils sont de plus en plus nombreux ? Le COSUI national a vocation à être réactivé.
- Télétravail : avancement de la mise en œuvre de l'indemnité télétravail et calendrier/méthode des négociations télétravail en DDI, et correction des pratiques déviantes dans certaines directions qui interdisent par exemple aux agents poser des congés en dehors de leurs jours de télétravail, ou les obligent à pointer via Whatsapp sur leur portable personnel.
- Avancement et rendu des différentes missions inter inspection (interdépartementalité, eau douce, aires protégées, médecine de prévention)
- PSC : état de la mise en place du remboursement des 15 euros/mois et impact dans la durée pour les agents des DDI.

Je vous remercie.